PROCES-VERBAL DE SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MARDI 10 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de MONTE CRISTO, dûment convoqué par le Président le trois octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Présents

LE PECQ	Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE Nicole SCHELLHORN, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PORT-MARLY	Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Jean-François PERRAULT, PRESIDENT Guillaume LE HENO, DELEGUE SUPPLEANT Hubert POTHELET, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

LE PECQ	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Olga ATHLAN, DELEGUEE SUPPLEANTE
MARLY-LE-ROI	Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général adjoint des Syndicats Intercommunaux
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Château MONTE CRISTO

Nombre de communes	:
QUORUM	:
Délégués présents	:
Délégués comptant pour le vote	**:**

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2019

Le Président ouvre la séance à 19h.

Madame WANG, pour la ville du Pecq, est désignée comme secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :
- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019
- Compte-rendu des actes administratifs du Président
- Indemnité de conseil au receveur du syndicat
- Modification du tableau des effectifs
- Adhésion à la convention de participation relative au risque santé 2020-2025
- Convention de partenariat avec « culture in the city » pour l'intégration du domaine de Monte Cristo dans les coffrets culturels « culture in the box »
- Questions diverses :
  . Présentation du rapport d'activité 2018

Monsieur LE BEULZE, arrivé depuis peu au sein des syndicats intercommunaux, souhaite se présenter et annonce qu'il est le Directeur Général Adjoint des services et prend un poste auprès de Monsieur Saillard, le Directeur Général. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle il peut participer aux réunions des comités et que Monsieur Saillard est présent à un autre comité ce soir.

Le Président précise que Monsieur LE BEULZE remplace Monsieur ARBASSETTE.

Les élus lui souhaitent la bienvenue.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MAI 2019

Sans observation, le Comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Comité du 28 mai 2019.

COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président présente le rapport.

Monsieur POTHELET demande, concernant la Décision 2019/08, si c'est l'artiste qui a décidé de la valeur de ses œuvres.

Madame LUROL répond par l'affirmative et ajoute que tous les artistes font ainsi.

Monsieur POTHELET, après l'énoncé de la décision n° 2019/12, demande des nouvelles du problème de la connexion Wifi car il pense que le système choisi nécessite une connexion Wifi.

Madame LUROL répond, qu'en ce qui concerne le Château d'If, il y a une protection qui est faite par un système GSM qui permet la liaison et la protection sur le plan télésurveillance. Elle ajoute que ce système ne permet pas, pour le moment, la vidéo-protection ; en effet, elle explique que les techniciens ne peuvent pas prendre la main sur la vidéo depuis leur centre, mais que cela sera possible lorsqu'il y aura la fibre. Elle fait observer que cette arrivée de la fibre reste au bon vouloir d'Orange qui est sollicité par le château depuis plusieurs années maintenant.

Le Président fait observer qu'Orange a le monopole et que le château est obligé de passer par eux.

Madame LUROL signale que pourtant le château est éligible, c'est à dire que la fibre passe dans la rue et que des techniciens sont passés.

Madame CARLIER demande s'il est obligatoire de passer par Orange.

Le Président répond par l'affirmative, du moins pour la connexion, car ce sont eux qui ont fibré.

Monsieur POTHELET précise, qu'ensuite, il est possible de prendre un autre opérateur.

Le Président pense que cela se fera soit à la fin de l'année, soit en début d'année suivante et suggère de prendre un rendez-vous avec Orange.

Le Président poursuit avec la décision n° 2019/13 et rappelle qu'en début d'été, il y a eu plusieurs démissions d'agents et que le château a dû, en urgence, solliciter la société d'externalisation MUSEA pour ses prestations d'accueil. Cette société propose du personnel d'accueil, au niveau du château, en semaine et le weekend. Il informe que Madame LUROL est satisfaite de cette prestation car il n'y a pas de *turn over* ; ce sont pratiquement toujours les mêmes personnes que ce soit en semaine ou le week end. Il ajoute que Nathalie Pampin, à l'accueil, qui a un titre de conférencière, raconte partiellement l'histoire du château aux visiteurs, sans faire de concurrence évidemment à la conférencière. Il fait observer que, lors de ses nombreuses visites durant l'été, il a remarqué la satisfaction et l'intérêt du public pour les propos de cette personne.

Madame LUROL fait part de l'indice de satisfaction élevé des visiteurs qui soulignent l'accueil de Madame Nathalie Pampin.

Le Président ajoute que c'est une personne très motivée et passionnée.

Monsieur POTHELET demande depuis combien de temps cet agent est en place sur ce poste.

Madame LUROL répond qu'elle a commencé à travailler le 1er juillet.

Le Président informe qu'il s'agit d'une prestation d'externalisation de quatre mois. Il explique que c'est la raison pour laquelle une commission d'appel d'offres doit être lancée depuis un mois, mais que celle-ci n'est pas encore finalisée à ce jour car les prestations sont difficiles à étudier.

Madame LUROL annonce que le nécessaire est fait concernant les prestations, mais qu'un rapport émanant du service juridique est attendu.

Monsieur POTHELET fait observer que, puisque cette personne est très appréciée, il faut faire le maximum pour l'encourager à rester.

Le Président signale qu'il s'agit d'un marché et que plusieurs sociétés ont dû répondre.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Comité syndical prend acte, à l'unanimité, du compte-rendu des actes administratifs pris par Le Président dans le cadre des délégations données par le Comité syndical.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR DU SYNDICAT

Le Président présente le rapport et annonce qu'il a été décidé, au Musée, de donner l'indemnité à Madame HUARD et de ne pas la donner à Monsieur BOLNET.

Madame CARLIER demande si ces personnes donnent des conseils spontanément ou si c'est l'équipement qui doit les solliciter.

Monsieur LE BEULZE répond, qu'en théorie, il s'agit de prestations qui sont réalisées sur demande de la collectivité et il se trouve que Monsieur BOLNET n'a pas été sollicité et qu'il n'y aurait donc pas de raison particulière de lui verser cette indemnité.

Madame CARLIER précise que c'est ce qu'elle voulait savoir.

Monsieur POTHELET répète que c'est également ce qui a été décidé au Musée.

Monsieur LE BEULZE confirme que Monsieur BOLNET n'a effectué aucune prestation supplémentaire à celles qu'il réalise au titre de son activité professionnelle.

Monsieur POTHELET ajoute que le château ne l'a pas sollicité, mais que, de lui-même, il n'a pas spontanément apporté un plus quelconque alors que pour lui, ces indemnités de conseil sont justement prévues en vue de remercier de telles actions.

Madame CARLIER fait observer que, si c'est la première fois que l'indemnité n'est pas versée, il y aura peut-être une réaction de l'intéressé. Elle demande si cette rémunération a été donnée l'année dernière.

Le Président répond par l'affirmative.

Monsieur POTHELET pense que cette rémunération n'est pas un dû mais une forme de remerciements et il pense qu'il faut garder la « règle du jeu » intacte.

Le Président souligne qu'il ne s'agit pas de grosses sommes.

Sans autres observations, il soumet cette délibération au vote pour un versement au seul bénéfice de Madame HUART.

Le Comité adopte, à l'unanimité l'indemnité de conseil au receveur du syndicat au seul bénéfice de Madame HUART.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président présente le rapport et explique qu'un agent d'accueil administratif, qui s'occupait également de la régie et de la boutique, a cessé son activité. Il rappelle que le projet de mutualisation concerne le musée Promenade, le château et éventuellement la piscine. Il annonce que le Syndicat Monte Cristo a lancé un recrutement d'un Responsable Administratif et Financier (RAF) et qu'une personne, en détachement, a été recrutée et doit arriver la semaine prochaine ou dans quinze jours, en fonction de la décision prise ce soir par le comité. Il explique que cet agent sera mutualisé sur 1/3 au musée, 1/3 au château et 1/3 à la piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye et sera payé dans la même proportion par les trois établissements. Il informe que la différence de classification du poste justifie cette délibération ; en effet, le nouveau poste de RAF appartient à la catégorie A de la fonction territoriale alors que Madame Sophie KERROUCHE, qui était l'agent administratif, était de catégorie C.

Monsieur HENO mentionne que sa question concerne directement le tableau des effectifs car il n'y voit qu'un seul salarié qui est la Directrice. Il fait remarquer qu'il y a beaucoup de postes vacants sur ce tableau.

Madame LUROL signale que les agents travaillant actuellement au château font partie des effectifs de la société d'externalisation et qu'ils n'apparaissent donc pas sur le tableau. Elle ajoute que, de plus, le gardien est parti à la retraite en janvier. Elle rappelle que les trois personnes présentes dans les effectifs auparavant étaient donc : le gardien, Madame KERROUCHE qui est partie et elle-même.

Monsieur POTHELET fait remarquer, qu'apparemment ce n'est pas nouveau puisque sur le tableau il voit cinq postes alors que Madame LUROL ne parle que de trois postes. Il demande pourquoi il n'y a pas de recrutement lancé pour trouver les quatre personnes manquantes, hormis le poste de RAF qui sera partagé pour trois équipements.

Monsieur LE BEULZE signale que ce qui a motivé ce projet de mutualisation partait du principe que plus les effectifs sont petits, plus le moindre mouvement déstabilise complètement les équipes. Un travail de réflexion entre les deux équipes du musée Promenade et du château Monte Cristo a eu lieu pour essayer de voir comment, sur la base d'effectifs identiques, il était possible d'améliorer les passerelles et donc les soutiens d'une équipe vers l'autre. C'est pour cette raison que le poste de RAF a été créé, et que le dispositif est allé plus loin encore, puisque les parts de la mutualisation concernent la piscine intercommunale où le même besoin existait. Il explique, qu'en conséquence, ces établissements extérieurs, qu'ils soient sportifs ou culturels, vont avoir les mêmes fonctions support pour un souci de fluidification et de facilitation. Le résultat de ce travail est la mutualisation de fonctions qui sont mutualisables, avec comme résultats un coût moins élevé et une organisation plus fluide.

Monsieur POTHELET est tout à fait d'accord sur ce point.

Monsieur LE BEULZE ajoute que, sur la fonction d'accueil, il s'agit de l'expérimentation qui est en cours actuellement avec un prestataire extérieur et que celui-ci, pour l'instant, donne satisfaction. Il fait remarquer que ce ne sont pas des postes forcément à temps plein et qui sont sur des temps de travail pas forcément très attractifs pour des salariés. La société de prestations a plus de capacité à les employer à temps plein alors que le château est plus limité. Il résume en précisant qu'il s'agit du mixage des besoins des deux établissements (Musée et Château), voire même des trois lieux, qui trouvent une réponse avec une RAF et une organisation qui va permettre une mutualisation. Il signale que cette mutualisation sera présentée lors du prochain comité, ainsi que la clé de répartition financière pour la prise en charge.

Le Président informe qu'il a demandé que la mutualisation de la RAF soit renouvelable une fois, et que ce soient les comités syndicaux du château et du musée qui donnent ou non leur aval pour ce renouvellement et que ce dispositif est réversible.

Le Président estime qu'il est important de tenter cette mutualisation pour voir si le château gagne en attractivité et financièrement. Il estime qu'intellectuellement, travailler pour deux équipements comme le musée et le château peut apporter un gain d'attractivité pour le personnel mutualisé. Il rappelle que l'ensemble du personnel a été formé pendant un an et que tous les élus ont adhéré à cette mutualisation.

Madame LUROL précise qu'il ne s'agissait pas d'une formation mais de séances de travail pour essayer d'imaginer une autre forme de fonctionnement à deux structures.

Monsieur POTHELET ajoute qu'il s'agit d'un travail d'équipe, en interne et il trouve que c'est une belle idée.

Madame CARLIER fait remarquer qu'il s'agissait donc d'une mise en commun de tout ce qui est fait par le personnel et de la façon dont cela pouvait s'adapter sur deux structures. Elle souligne qu'il s'agissait de réflexion et qu'il est important pour le personnel que cela n'ait pas été imposé.

Le Président informe que si l'ensemble du personnel n'avait pas adhéré il n'aurait pas donné son accord pour cette mutualisation. Il ajoute qu'il a posé la question à chacun des agents concernés.

Madame CARLIER demande confirmation que tableau « emploi » correspond à ce qui pourrait exister au château en termes de postes et que le tableau qui présente l'effectif théorique et réel correspond à ce qui existe réellement.

Monsieur LE BEULZE confirme qu'il s'agit des effectifs pourvus.

Madame CARLIER demande si, pour la filière culturelle, les deux postes indiqués sont bien ceux de Madame LUROL et de la RAF et demande si le poste inscrit en filière administrative correspond au gardien.

Le Président répond négativement car la RAF est rattachée à l'administratif.

Monsieur LE BEULZE explique que c'est le chargé de communication qui est en A et pour quatre heures hebdomadaires. Il résume que la filière culturelle comprend Madame LUROL et le chargé communication, à raison de quatre heures hebdomadaires, que le poste n'est pas pourvu et ensuite que la filière administrative comprend le poste de la RAF qui n'est pas pourvu.

Monsieur HENO demande si le château a besoin d'un chargé de communication.

Le Président répond que c'est Madame MOREAU qui est chargée de communication au musée qui viendra travailler, à priori quatre heures par semaine, pour la communication du château.

Monsieur POTHELET ajoute que Madame MOREAU a vraiment la compétence de chargée de communication.

Monsieur HENO demande si une entreprise extérieure va gérer l'accueil et la caisse.

Madame LUROL répond que cela ne concernera pas la caisse et ajoute que l'externalisation est envisagée pour le renfort uniquement.

Monsieur POTHELET mentionne qu'il ne peut pas y avoir de renforts s'il n'y a pas de base.

Madame LUROL le confirme et signale que la base serait fixe et qu'il y a un recrutement en cours.

Le Président confirme que le recrutement est difficile et ajoute que recruter des vacataires est très compliqué car il s'agit de postes en CDD, pas très bien payés, et que les personnes ne restent pas, parfois même pas une saison. Il en veut pour preuve les défections de l'été et ce n'est pas toujours facile pour Madame LUROL qui se retrouve sans vacataire du jour au lendemain.

Madame CARLIER demande qui tient la caisse actuellement.

Madame LUROL indique qu'il y a deux personnes qui sont contractuelles et qui se partagent la semaine.

Madame CARLIER demande s'il est obligatoire de passer par eux, même si la volonté n'est pas de donner la caisse à des vacataires.

Madame LUROL réitère qu'ils sont contractuels et que les vacataires sont là en renfort.

Monsieur LE BEULZE précise qu'il s'agit d'agents de la collectivité.

Madame CARLIER demande pourquoi ils n'apparaissent pas sur le tableau.

Madame LUROL explique que Madame KERROUCHE tenait le double poste de responsable accueil et de responsable administratif. Avec son départ et, dans le cadre de la mutualisation, il a été envisagé des solutions pour séparer ce poste qui était trop lourd et avec des missions trop disparates. Elle fait observer que ce départ a permis de redéfinir le poste et que l'option d'une responsable administrative seule pour les deux structures a été imaginée pour éviter une solution inconfortable de se partager entre l'administration et l'accueil du château. C'est la raison pour laquelle ce poste de RAF a été imaginé. Elle précise que la fonction d'accueil reste à pourvoir et, au départ de Madame KERROUCHE, il a fallu trouver du personnel pour accueillir au pavillon d'accueil, et non au château, donc des agents d'accueil de billetterie, vente boutique, etc. Elle signale que deux personnes, déjà présentes, étaient tout à fait prêtes pour s'occuper de la caisse à tour de rôle, ce qui est le cas actuellement. Elle précise qu'un recrutement a été lancé pour un responsable d'accueil mais qu'il y a assez peu de candidatures viables.

Madame CARLIER demande à nouveau si ces deux personnes ne sont pas inscrites dans le tableau.

Madame LUROL répond que le poste est libellé « agent accueil caisse », mais que c'est ce poste qui est en recrutement et elle annonce que, pour le moment, il n'y a personne. Elle réitère que, pour le moment il y a deux agents contractuels à la caisse, que l'une travaille 24 heures et l'autre 26 heures.

Madame CARLIER signale qu'elle ne comprend pas pourquoi ils ne sont pas dans le tableau.

Monsieur LE BEULZE constate que le tableau aurait dû être complété dans ce cas.

Monsieur HENO demande si un vote peut avoir lieu sur un tableau qui n'est pas correct.

Monsieur POTHELET pense qu'il n'y a pas de problème si les élus admettent que ces deux informations sont à ajouter dans le tableau et qu'ils sont tous d'accord. Il ajoute que personnellement il est d'accord.

Madame CARLIER signale qu'elle est d'accord sur l'organisation mais ajoute qu'il faut revoir le tableau.

Le Président demande à ce que le tableau soit refait pour la prochaine fois.

Madame CARLIER abonde dans ce sens.

Le Président propose dans ce cas de voter uniquement pour le changement de catégorie.

Le Comité adopte, à l'unanimité, le changement de catégorie du poste.

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION RELATIVE AU RISQUE SANTE 2020-2025

Le Président présente le rapport et mentionne que ce contrat prévoyance santé concernera très peu d'agents pour le Château.

Madame CARLIER demande si les montants proposés sont corrects par rapport à ce qui se pratique et souhaite savoir s'il se situe plutôt dans la partie haute ou basse.

Monsieur LE BEULZE répond qu'il n'y a pas réellement de règle.

Le Président signale que la même convention a été proposée au musée et que c'était au-dessus de ce que la ville propose.

Un élu signale, qu'effectivement, même s'il ne se souvient plus du montant, c'est bien au-dessus de la ville ou du CCAS.

Le Président pense qu'il s'agissait du double car cela fait plusieurs années que ce contrat est proposé.

Monsieur LE BEULZE mentionne qu'il pourrait peut-être y avoir une révision par la suite.

Le Président pense que c'est important pour le personnel et que cela n'est pas excessif financièrement.

Monsieur LE BEULZE signale qu'il va faire du parangonnage pour essayer de savoir exactement ce qui se passe dans les autres collectivités.

Madame CARLIER approuve et estime qu'il ne faut pas être mesquin.

Sans aucune autre question, le comité adopte, à l'unanimité, l'adhésion à la convention de participation relative au risque santé 2020-2025.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « CULTURE IN THE CITY » POUR L'INTEGRATION DU DOMAINE DE MONTE CRISTO DANS LES COFFRETS CULTURELS « CULTURE IN THE BOX »

Le Président présente le rapport.

Madame CARLIER demande quel public cette société souhaite toucher et quand cette activité débute.

Madame LUROL répond que le début de l'activité de la société est prévu pour 2020.

Le Président fait observer qu'il y a beaucoup de concurrence dans ce domaine.

Monsieur POTHELET se demande comment la société va se rémunérer, alors qu'il n'y a pas de coût d'adhésion.

Madame LUROL répond que la société va se rémunérer sur des sites qui sont plus importants que le château et sur lesquels elle prendra une commission, mais ce n'est pas le cas pour le château.

Madame LUROL ajoute que « culture in the city » proposera également à l'achat des places de théâtre invendues et pour lesquelles une commission sera appliquée en faveur de la société.

Monsieur POTHELET mentionne que cela va leur permettre de constituer une offre assez riche.

Le Président rappelle que cela n'a aucun coût pour le Château et que, donc, l'essai peut être tenté.

Madame CARLIER signale que le prix de vente du coffret pourrait inclure également leur propre rémunération.

Madame LUROL abonde dans ce sens.

Le Président ajoute que la société doit bien gagner de l'argent tout comme le fait Smartbox par exemple.

Sans aucune remarque, le Comité adopte à l'unanimité la Convention de partenariat avec « culture in the city » pour l'intégration du domaine de Monte Cristo dans les coffrets culturels « culture in the box »

QUESTIONS DIVERSES

- Présentation du rapport d'activité 2018

Le rapport d'activité est distribué au cours de la séance du comité.

Le Président, qui le découvre également, pense qu'il est préférable que les élus en prennent connaissance et qu'il soit discuté à la prochaine séance.

Les élus trouvent ce rapport bien présenté.

Madame CARLIER, qui a déjà pris connaissance de ce rapport par la Mairie de Port Marly qui l'a reçu par ailleurs, précise que, concernant l'organigramme général de la structure, elle n'a pas compris tout de suite qu'il s'agissait de la structure du syndicat. Elle ajoute qu'elle trouve étrange la continuité des pages car il est évoqué : les syndicats, le bureau de Monte Cristo et, à la suite, une structure qui n'est pas celle de Monte Cristo, mais sans doute celle des services centraux des syndicats. Elle estime qu'il manque des titres et que cela l'a déstabilisée.

Le Président pense également que cela devrait être amélioré à ce niveau.

Monsieur LE BEULZE précise que le rapport a été envoyé aux mairies par voie dématérialisée. Concernant la remarque de Madame CARLIER, il ajoute qu'il s'agit effectivement de l'organigramme des syndicats.

Madame CARLIER trouve qu'il serait plus judicieux que cette page soit immédiatement après la vocation du syndicat. Elle indique que, tel que présenté, l'organigramme s'intègre anormalement.

Le Président approuve ces propos et explique que l'ordre des pages devrait changer.

Monsieur POTHELET signale que le nom de la structure n'est pas précisé.

Madame CARLIER approuve et signale que sa remarque était faite dans un souci d'aide puisque le document n'est pas finalisé.

Monsieur LE BEULZE mentionne qu'ils vont retravailler ce point.

Le Président précise qu'il est important de faire ressortir, dans ce document, le comité syndical du château qui dispose du pouvoir décisionnel et ce au sein de la structure des Syndicats intercommunaux.

Monsieur LE BEULZE fait observer que c'est pourquoi il est présenté avant l'organigramme général.

Madame CARLIER remarque que, dans ce cas, il faut que les titres l'explicitent pour une meilleure compréhension, d'autant plus que ce document est distribué aux élus du conseil municipal.

Monsieur LE BEULZE signale que ce qui est proposé aux élus est la version numérique et ajoute que si la version de Madame CARLIER est celle distribuée aux conseillers municipaux, il est possible de faire des retouches pour faciliter la présentation en conseil municipal.

Le Président trouve que c'est bien de le modifier car cela porte à confusion.

Madame CARLIER est tout à fait d'accord.

Monsieur POTHELET demande confirmation que ce rapport n'a pas encore été distribué.

Le Président répond négativement et pense qu'il le sera pour le prochain conseil municipal qui a lieu en novembre.

Le Président passe la parole à Madame LUROL qui va faire un point sur le Château.

- Point de Madame Lurol sur la fréquentation et les activités du Château

Madame LUROL annonce une fréquentation, sur juillet et août, de 6 553 personnes, soit 9,9% de plus que sur la même période en 2018 durant laquelle 5 962 personnes étaient venues.
Elle signale que les mêmes calculs ont été faits entre janvier et septembre 2019 et annonce 23 247 visiteurs jusqu'au 30 septembre 2019.
Elle mentionne que la moyenne sur trois ans est de 22 819 personnes et que, donc, pour l'année 2019, les chiffres sont au-dessus. Pour une moyenne sur cinq ans, le nombre de visiteurs est de 20 532. Elle signale toutefois que 2016 a été volontairement retirée de cette moyenne car c'était l'année des travaux et, même si le château était ouvert, la fréquentation a été très faible puisque le château d'If n'était pas visible et que le château de Monte-Cristo n'était pas esthétiquement attirant.
Elle fait observer que 2019 est toujours largement au-dessus de cette moyenne.
Elle poursuit avec les recettes d'entrées qui suivent, de façon logique, l'indice de fréquentation et annonce 138 164 €, sachant que les groupes, qui paient à part et pas sur place, ne sont pas inclus. Elle explique que les groupes paient à l'office de tourisme et que celui-ci paie en décalé et de banque à banque. Elle ajoute que ce montant de recettes pour les groupes sera intégré à la fin de l'année et qu'en reprenant une moyenne sur trois ans, le chiffre est de 133 000 € et de 117 000 € sur cinq ans. Alors que l'année 2019 n'est pas terminée, elle constate que le montant est donc largement au-dessus de la moyenne.
Elle signale qu'elle a fait le même calcul pour les recettes boutique et arrive à 28 048 € de janvier à septembre et que la moyenne sur trois ans est de 27 241 €. A nouveau elle fait observer que le montant de 2019 est encore au-dessus.
Elle considère que ces chiffres sont une bonne nouvelle alors qu'il avait été entendu que, 2018 ayant été une année exceptionnelle, 2019 serait sans doute moins bonne. Elle pense finalement que même si 2019 reste en-dessous de 2018, l'écart est moins important que prévu.

Le Président précise qu'il y a eu 31 000 visiteurs en 2018, contre 24 000 de janvier à septembre 2019, soit une différence de 7 000 visiteurs.

Madame LUROL le confirme.

Monsieur POTHELET estime qu'il ne faut pas attendre 7 000 visiteurs d'ici à la fin de l'année.

Le Président rappelle que le château n'a pas eu de chance avec la météo, notamment pour l'après-midi italienne qui n'a pas connu une grosse fréquentation. Il estime qu'environ 400 personnes ne sont pas venues.

Madame LUROL poursuit avec les journées du patrimoine de septembre et annonce que 609 personnes sont venues le samedi et que le dimanche, malgré la pluie qui a duré toute la journée, il y a eu 483 visiteurs, soit un total de 1 092 personnes sur le week-end, avec des recettes de plus de 4 000 €, ce qui est un bon résultat compte tenu de la météo. Elle fait remarquer que, si l'on compare ce chiffre aux années 2016, 2017 et 2018, on constate qu'il est moins important, mais elle ajoute qu'en 2017 et 2018 le château « surfait » sur la visite du Président Macron et qu'il était logique qu'il redescende.
Elle poursuit avec le salon du livre qui a eu lieu dimanche dernier et annonce que, malgré un début de journée sous la pluie, il a été dénombré 1 308 entrées, avec une recette de plus de 4 000 €, ce qui est vraiment très positif si l'on compare le nombre d'entrées, en 2018, qui était de 1 089 et de 1 350 en 2017.

Les élus trouvent également ces chiffres très positifs.

Madame LUROL fait observer que c'était un très bon salon, une bonne édition et que le public a été ravi. Elle explique qu'avaient lieu « les contes de Perrault » sur la pelouse, et qu'une compagnie de théâtre faisait des « éclats de texte », à savoir que deux musiciens étaient présents et que des acteurs intervenaient en disant des textes sur la thématique des animaux. Elle précise que les « bulles de lecture » ont dû être rapatriées à l'intérieur du château compte tenu du temps. Elle explique qu'avaient lieu des « enlèvements de lecteurs » par les acteurs de la compagnie de théâtre qui les emmenaient à l'écart, dans une tente, dans laquelle des textes étaient tirés au sort et étaient lus à double voix. Elle fait observer que c'était très vivant et ancré dans la thématique des animaux mais également dans celle du livre et du plaisir de lire. Elle conclut en soulignant que ce salon a été très positif.

Concernant les réservations pour les anniversaires, elle indique qu'elles ont bien fonctionné puisqu'il y en a eu quatorze cette année, contre quatre l'an dernier.

Elle mentionne que la fréquentation est pratiquement la même pour les « Murder party », soit seize personnes en moyenne par samedi, sachant que le nombre est limité à huit pour chaque party.

Elle aborde l'opération « Pass Malin » qui est une nouvelle opération départementale cette année, et annonce que 161 personnes sont venues grâce à ce Pass depuis le 1er juillet.

Les élus trouvent cela très bien.

Madame CARLIER demande si c'est bien le département qui a mis cette opération en place.

Madame LUROL répond qu'il s'agit du département des Yvelines.
En ce qui concerne les visites théâtralisées, d'avril à septembre, elle informe que 1 404 personnes sont venues et elle ajoute que ce nombre est en baisse. Elle mentionne cependant que c'était à prévoir car c'est la troisième année avec la même formule. Elle annonce que, l'an prochain, ce sera une autre formule avec un scénario différent.

Le Président demande des précisions sur la fréquentation du samedi en basse saison.

Madame LUROL annonce que la vision n'est possible que de janvier à mars 2019. Elle rappelle que les horaires d'ouverture ont été changés sur la basse saison puisqu'avant il n'y avait une ouverture que le dimanche après-midi, alors que désormais, le château est ouvert également le samedi après-midi.
Elle annonce qu'il y a eu 1 406 personnes au total les samedis et 1 805 les dimanches. Elle annonce que l'an dernier et sur la même période, alors que le château était fermé le samedi, le chiffre était de 3 183 personnes ; alors que cette année, les chiffres du samedi et du dimanche étant additionnés, on dénombre 3 211 personnes. Elle fait observer que le constat est un éclatement, à savoir que le public se partage entre samedi et dimanche. Elle fait cependant remarquer qu'il faut attendre et comparer complètement soit avec la période novembre et décembre de cette année.

Monsieur POTHELET est d'accord pour attendre les autres mois et estime qu'un peu plus de visiteurs seront constatés, il en est certain.

Le Président ajoute que c'était la première année et qu'il faut laisser un peu de temps pour que le public prenne l'habitude.

Madame LUROL ajoute qu'il y a toujours le facteur météo qui est subi.

Le Président abonde dans ce sens, d'autant que les activités sont pratiquement toutes en extérieur.

Madame LUROL signale que si un rapport est fait en 2017 de janvier à mars alors que le château n'était ouvert que le dimanche après-midi, l'année 2019 est beaucoup mieux puisqu'en 2017 il a été dénombré 1 406 visiteurs seulement contre 1 805 cette année le dimanche et 1 406 le samedi.

Les élus sont d'accord de refaire un bilan dans un an minimum.

Monsieur POTHELET est certain que des visiteurs ou des familles qui décident qu'ils ne peuvent venir que le samedi ou que le dimanche ne vont pas changer le jour de leur visite car ces deux jours sont ouverts, sauf marginalement. Il pense que ces nouveaux horaires devraient attirer une frange de visiteurs que le château n'avait pas avant, mais qu'il faut se donner un peu de temps.

Le Président précise que la basse saison commence le 2 novembre.

Madame LUROL le confirme et termine son exposé avec l'exposition des œuvres de l'artiste d'Adu Jahmal. Elle signale que l'exposition a bien fonctionne et que l'artiste était présent quasiment tous les jours. Elle explique qu'il accueillait le public et expliquait sa manière de travailler, son œuvre ou son inspiration, en américain car il ne parlait pas français. Elle a constaté d'excellents retours car le public était ravi de le rencontrer. Elle ajoute que, même quand l'artiste n'était pas présent, le public émettait des commentaires positifs sur l'originalité de ses œuvres, et qu'il trouvait cette exposition belle et amusante à la fois.

Le Président estime que les œuvres, d'art contemporain, étaient particulières et suscitaient des appréciations différentes pour chacun.

Madame CARLIER pense également que c'était très original.

Madame LUROL annonce que l'exposition est repartie le 24 septembre.

Le Président demande s'il a laissé ses flacons.

Madame LUROL répond négativement.

Monsieur POTHELET fait observer qu'il avait envisagé de laisser ses copies.

Madame LUROL répond qu'il l'avait envisagé, mais que, pour le moment, rien n'a été laissé.

Monsieur POTHELET annonce qu'il est très content des chiffres évoqués.

Les élus approuvent et pensent que c'est très encourageant.

Le Président annonce que cette année des transats ont été positionnés sur la grande pelouse et il pense que cela a été également un élément positif.

Madame CARLIER pense que s'il y avait un café, ce serait parfait.

Monsieur POTHELET est persuadé que le parc est un plus qui va s'affirmer par les temps qui viennent et que l'extérieur est une belle histoire à raconter et donc qu'il y aura plus de choses à visiter.

Monsieur HENO suggère des cafés éphémères.

Le Président signale que ce sujet est en train d'être étudié au Musée Promenade et qu'il pourra peut-être être envisagé, ultérieurement, de le transposer au château. Il trouve effectivement qu'un point de collation manque au château.

Madame CARLIER abonde dans ce sens, ce qui permettrait surtout de profiter du parc.

Monsieur POTHELET demande si la mise en page du rapport d'activité 2018 est faite par le syndicat.

Madame LUROL répond que c'est le travail d'un graphiste extérieur et, suite à une question d'un élu, pense qu'il a dû être édité en urgence, ce qui explique qu'il n'a pas encore été distribué.

Monsieur POTHELET demande quand il sera transmis aux maires et signale que la question s'est posée également au musée Promenade, à savoir que lorsque les maires le lisent et souhaitent poser des questions, il faut que l'élu puisse y répondre.

Monsieur LE BEULZE répond que la version numérique a déjà été distribuée.

Le Président trouve cela dommageable car il aurait bien aimé le lire avant.

Monsieur POTHELET est d'accord, d'autant que le maire peut très bien appeler le Président pour avoir des explications alors que ce dernier n'en a pas eu connaissance. Il trouve étrange de procéder ainsi.

Le Président est d'accord et demande à ce que cela soit fait différemment les autres fois. Il fait remarquer que ce rapport a également été distribué directement lors du comité du musée Promenade.

Sans remarques supplémentaires, la séance est levée à 20h00.